

Rapport n°1 :**Conseil d'administration du 25 janvier 2024 : Approbation du verbatim**

Rapporteur(s)	Lamine BOUBAKAR – Administrateur provisoire d'UBFC
Service – personnel référent	
Séance du Conseil d'administration	14 mars 2024

Ordre du jour :

1. Conseil d'administration du 14 décembre 2023 : Approbation du verbatim.....	1
2. Politique de site : état d'avancement du projet d'EPE qui succèdera à la ComUE UBFC	1
3. Présentation des futurs statuts d'UBFC en vue d'une délibération en CA extraordinaire ..	10
4. Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) - Composante fonctionnelle C2 - Nouvelle responsabilité	13
5. RITM : Reprise et AAP 2024	14
6. RITM : Bilan du projet Ritm'hyc	17
7. Questions diverses.....	21

(La séance est ouverte à 14 h 35, en mode hybride, Salle du Conseil, Institut Agro Dijon, et en visioconférence via Zoom, sous la présidence de M. Lamine Boubakar, Administrateur provisoire d'UBFC)

- : - : - : - : - : - : -

M. Boubakar.- Mesdames, Messieurs, bonjour.
Nous devons délibérer sur un sujet : le régime indemnitaire.
Nous avons le quorum. Cela va nous permettre de commencer notre séance.
Auparavant, j'en profite pour vous souhaiter une très belle année 2024, qu'elle vous soit heureuse et profitable.
Nous avons un certain nombre de points à l'ordre du jour.

1. Conseil d'administration du 14 décembre 2023 : Approbation du verbatim

Nous allons tout d'abord approuver le verbatim.
Est-ce qu'il y a des remarques sur le verbatim de la précédente séance du CA ?
(Néant).
S'il n'y a pas de remarque, je le soumets au vote.
Qui s'oppose ?
Qui s'abstient ?
Merci. Le verbatim est adopté à l'unanimité des participants.

2. Politique de site : état d'avancement du projet d'EPE qui succédera à la ComUE UBFC

Je passe au deuxième point à l'ordre du jour.
Avant de parler des futurs statuts de l'EPE, je souhaite faire une présentation de l'état d'avancement du projet qui concerne la construction de l'EPE qui succédera à la ComUE.
Nous avons quelques *slides* à passer, avec Mariata à la manœuvre. Vous devriez avoir le partage de l'écran sous peu. Merci.
La présentation que je vais vous faire tient compte de l'état d'avancement des travaux sur ce projet d'évolution de la ComUE. Je vais évoquer au moins trois grands points :
- L'évolution de la Comue.
- Les principaux jalons que certains connaissent, pour les autres ce sera une information. C'est une façon d'expliquer la situation dans laquelle nous sommes et vers où nous allons.
- L'EPE qui succédera à la ComUE et, à cette occasion, j'évoquerai la politique de site qui est intimement liée à cette évolution.
Nous avons quelques jalons en termes de dates. Une date est importante, c'est bien sûr mars 2024 et nous y serons bientôt. Au 31 mars, l'uB et BSB quitteront la communauté, évidemment à condition d'un vote positif de la part du CA ; ce sera l'objet du sujet suivant.
Aujourd'hui, la ComUE est constituée de sept membres fondateurs. Elle se réduira à cinq membres fondateurs à partir de mars et ceci jusqu'en janvier 2025.

Les cinq membres fondateurs qui ont souhaité rester au sein de la communauté ont fait le choix de la faire évoluer vers un EPE auquel se rattachent un certain nombre d'établissements supplémentaires.

Toujours concernant les jalons, ce choix a nécessité une organisation du travail sur une durée relativement courte, donc un travail plutôt sur des contraintes temporelles. En étant optimiste, on peut dire que les travaux ont commencé autour de l'élaboration du projet en juin 2023, mais les premiers groupes de travail se sont mis en place plutôt autour de septembre-octobre. Pour autant, le travail avance plutôt bien.

Il y a évidemment eu un travail sur la stratégie à laquelle devrait répondre cet EPE, mais également sur la structuration dont nous parlerons et la gouvernance qui fera pour partie l'objet des statuts.

Ces statuts commencent à être travaillés depuis ce mois. C'est un travail qui se fait avec la participation des établissements qui ont souhaité rester au sein de la communauté. Parallèlement, va s'engager un travail sur l'évolution administrative et l'organisation des services du futur EPE. Cela devra durer au moins jusqu'à l'automne prochain. Je parle bien sûr de l'évolution administrative.

Pour ce qui concerne les statuts, ils devront être finalisés pour le mois de mars (fin mars), étant entendu qu'en accord avec le ministère et compte tenu du temps relativement contraint, nous avons la possibilité de construire les statuts du futur EPE en deux temps, un premier temps qui va permettre la création de l'EPE et un second temps qui va nous amener jusqu'à l'automne 2025 pour finaliser ces statuts.

Il y aura donc ces deux temps pour finaliser les statuts, ce qui permettra à l'EPE de vivre 2 ans sous les mêmes statuts. C'est là une exigence pour sortir de l'expérimentation.

À partir de mars, nous aurons la sortie de l'uB et de BSB, à condition évidemment que le CA vote cette sortie et vote également les nouveaux statuts qui permettront à la ComUE de fonctionner dans une phase transitoire, phase qui devra l'amener jusqu'à la création de l'EPE qui lui succédera au 1^{er} janvier 2025.

En juin, seront organisés les votes au sein des CA des établissements. Ce sont donc les CA des établissements concernés qui voteront et non le CA de la ComUE. Le CA de la ComUE n'est pas concerné par ce vote. À partir de juin, nous aurons le processus classique du passage par le CNESER et évidemment la rédaction du décret de création.

Voilà pour le timing qui nous amènera jusqu'au 1^{er} janvier.

Techniquement, l'EPE qui sera créé à cette date se substituera à la ComUE et à l'UFC. C'est un point important puisque l'EPE emportera les biens et obligations de la ComUE actuelle et nous reviendrons sur les raisons de cela, notamment en parlant de la politique de site.

Il rassemblera les établissements qui ont souhaité rester au sein de la communauté, mais d'autres établissements ont souhaité rejoindre l'expérimentation, ce qui est l'objet du schéma que vous avez à l'écran.

Autour des cinq membres fondateurs, il y a le CHU, l'EFS, l'ESTA. Le statut n'est évidemment pas encore déterminé, mais ce sont des institutions qui ont exprimé leur volonté de faire partie de l'expérimentation. Ils sont donc parties prenantes du travail qui s'effectue actuellement.

Je vais maintenant parler rapidement de ce que sera ce futur établissement, cette future université. Parmi les briques structurantes de l'EPE, nous aurons :

- Un collège de premier cycle plutôt centré sur l'accueil de la diversité des profils et de leur réussite. Entendez par « réussite », non seulement une poursuite d'études, mais également une insertion professionnelle.

- Quatre écoles universitaires de recherche dont trois seront communes à l'échelle du site, elles seront donc partagées et une sera propre à l'EPE en création.

- Ce que je qualifie ici d'écoles spéciales, ce sont des écoles qui forment à des professions réglementées ou à des métiers que nous pouvons facilement identifier, comme celui d'ingénieur.

Vu de l'étudiant, son parcours sera : après le collège de premier cycle, une intégration dans une école universitaire de recherche ou une intégration dans une école spéciale. Il y a là la volonté aussi d'assumer la professionnalisation au sein de cet établissement, avec des passerelles entre les deux.

Schématiquement, nous retrouvons le collège de premier cycle, l'offre de formation qui a été évoquée à l'instant, des programmes gradués qui seront abrités par des écoles universitaires de recherche. Les trois premières sont connues et sont communes à l'échelle du site, partagées avec l'uB et l'EPE uB Europe dès lors qu'il sera créé. Et une Graduate School qui sera propre - en tout cas à ce stade - à l'EPE. Vous avez là une idée du parcours de l'étudiant.

Concernant la structuration de l'établissement, l'établissement lui-même sera structuré en quatre instituts qui auront vocation, comme indiqué à l'écran, à nourrir et à mettre en œuvre la stratégie de l'établissement et sa contribution à la politique de site.

Je donne un exemple dans la planche suivante de ce que peut être la composition d'un institut. Je prends l'institut de technologie qui est envisagé dans le cadre de cet EPE. Il aura évidemment à coordonner l'action de différentes forces de l'EPE. On va y retrouver évidemment les opérateurs de premier cycle dont les IUT, Supmicrotech-ENSMM, l'UTBM, l'ISIFC qui est une école interne de l'UFC, l'ENSAM campus de Cluny, l'IAE, l'ESTA de Belfort, évidemment l'école universitaire de recherche et les unités de recherche.

On est sur une structuration qui permet de coordonner l'ensemble des forces de façon à rendre leur action cohérente à la fois pour l'EPE lui-même et pour la politique de site.

Quelques mots s'agissant de la politique de site, toujours en termes de jalons.

Il y a tout d'abord eu une initiative de la part des chefs d'établissement dans leur ensemble. Ils ont en effet élaboré un document préparatoire à une convention d'association à la politique de site dans la perspective de la sortie de l'uB et de BSB. Dans ce même document, les chefs d'établissement se sont accordés sur une organisation autour de la ComUE UBFC puisqu'à l'époque, il était encore question de la ComUE.

En mai 2023, comme vous le savez, les PIA ont été gelés suite à la décision de l'uB et de BSB de sortir de la ComUE. L'Etat a néanmoins fondé la reprise des crédits PIA et France 2030 sur trois éléments structurants dont le portage de la politique de site par la ComUE et ses évolutions.

Pour mémoire - mais vous avez eu le document -, il était question le 20 décembre dernier de faire une remontée, en réponse à ces trois points structurants, au SGPI et au ministère de façon à expliquer ou à expliciter la façon dont le portage politique de site serait réalisé dans les faits.

En mars, nous avons évidemment, en corrélation avec la sortie de l'uB et de BSB, l'association de ces deux mêmes établissements à la politique de sites et, au-delà, à l'EPE uB Europe dès lors qu'il sera créé.

À partir de janvier, date de création de l'EPE, ce sera l'EPE qui portera la politique de site en association avec ces mêmes établissements.

Pour définir néanmoins ce qu'est le portage de la politique de site, il est écrit ici que l'EPE qui succédera portera les projets structurants du site en association avec l'EPE uB Europe et pourra être saisi par l'Etat et la Région pour exercer la maîtrise d'œuvre des actions de vie étudiante, d'enseignement, de recherche et de soutien à l'innovation qu'il souhaite déployer dans l'espace régional BFC. C'est donc ce sur quoi portera ou porte le portage de la politique de site.

Nous sommes évidemment dans une phase où les choses se préparent, se mettent en place et, avec l'accord des chefs d'établissement, nous avons commencé à mettre en place un certain nombre d'instances, d'outils qui permettront de conduire cette politique de site.

Le comité de pilotage de la recherche a été mis en place en septembre dernier.

Le comité de pilotage des plateformes continue à agir.

Nous avons également envisagé la mise en place d'un conseil de site où seraient représentés l'ensemble des chefs d'établissement concernés par cette politique.

Au-delà des instances, il y a évidemment des objets partagés qui soulignent ou qui donnent sens à cette politique de site. Les Graduate Schools dont j'ai parlé tout à l'heure sont des éléments qui, du point de vue de l'Etat, doivent être partagés. Il s'agit pour l'Etat de mettre des financements pour le site à condition que ces financements servent à créer une dynamique collective. Les Graduate Schools sont des éléments qui contribuent à cette dynamique collective. Ils fédèrent un certain nombre d'opérateurs comme des laboratoires, mais également des composantes qui organisent des formations même si, dans le schéma que je présente, l'EPE qui succédera à la ComUE ou l'EPE uB Europe auront la possibilité d'offrir des programmes gradués en leur sein. Pour autant, ils relèveront d'une seule et même école universitaire de recherche, que ce soit EIPHI, Transbio ou Intherapi.

Le collège doctoral sera également commun de par la volonté des chefs d'établissement. C'est un outil qui fonctionne bien et qui donne satisfaction, même si les écoles doctorales seront co-accréditées, co-accréditation qui sera partagée entre les établissements. Ce qui veut dire, en clair, que chaque établissement pourra délivrer le doctorat indépendamment.

Trois de ces écoles graduées seront portées par l'uB et uB Europe et trois autres par l'UFC aujourd'hui et, demain, l'EPE qui succédera à la ComUE. Il s'agit évidemment de faire en sorte que ces éléments structurants du site, ce qui relève de la politique de site, continuent à se développer, à se déployer pour que la dynamique commune perdure.

Je voulais donc rappeler ces premiers éléments de construction, en sachant que le travail se poursuit. Il se poursuit malgré tout à marche forcée parce que comme je l'ai dit en introduction, le temps est compté. Mais les choses se passent plutôt bien aujourd'hui. Nous devrions donc être en mesure de déposer le projet de statuts, la version V0, fin mars.

J'arrête là ma présentation et j'ouvre les questions si vous en avez.

Mme Pucéat.- J'aimerais juste reprendre des questions qui ont déjà été posées à la dernière présentation à laquelle j'ai assisté car je n'avais pas trop compris la réponse sur l'articulation entre ces Graduate Schools. Là, un EPE va se construire. Il aura un double enjeu qui sera à la fois de se structurer lui-même en tant qu'établissement, mais également d'organiser la politique de site.

M. Boubakar.- Absolument.

Mme Pucéat.- On a aujourd'hui des Graduate Schools dont le pilotage est défini par les accords de consortium du projet SFRI et l'EUR également, qui impliquent en propre chacun des établissements qui participent à ce pilotage.

J'aimerais donc comprendre l'articulation entre les Graduate Schools qui seront propres à cet EPE, qui vont inclure les formations de master de sept établissements avec les UFR, avec les établissements membres qui viennent le rejoindre, et ces Graduate Schools qui sont pilotées à l'échelle du site et qui englobent l'intégralité des établissements.

M. Boubakar.- En fait, les trois Graduate Schools que tu viens d'évoquer restent

communes à l'échelle du site. Elles restent gérées dans le cadre des accords de consortium et elles favorisent la création de programmes gradués qui pourront être organisés au sein de chacun des établissements.

Les programmes gradués sont évidemment un continuum master-doctorat. Il peut y avoir des masters co-accrédités, peu importe, mais l'articulation entre les établissements peut se faire.

En gros, chaque établissement offrira à ses étudiants une poursuite dans le cadre de ces Graduate Schools au sein d'un programme gradué que chaque établissement organisera.

Mme Pucéat.- Il y aura donc en fait des Graduate Schools qui auront le même nom mais qui fonctionneront en interne et qui déclineront les programmes gradués des Graduate Schools qui sont financées par projet SFRI et pilotées par le projet.

M. Boubakar.- Tout à fait.

Ce ne sera évidemment pas le cas des Graduate Schools en propre qui, elles, seront gérées en interne de chaque établissement. UB Europe en prévoir trois et il y en a une côté EPE qui succédera à la ComUE.

Monsieur Demouge.

M. Demouge.- Concernant le futur EPE qui est en train de se construire, si j'ai bien compris, il y aura un collège premier cycle commun et ensuite, les étudiants partiront soit vers des écoles universitaires de recherche, soit vers des écoles spéciales. Si j'ai bien compris, dans ces écoles spéciales, il y aura pratiquement toutes les écoles qui vont conduire aux métiers d'ingénieur. Je ne sais pas si l'ESTA y sera, mais il y aura l'UTBM, les Arts et Métiers. Je pense qu'ils sont dans cette catégorie.

M. Boubakar.- C'est ça.

M. Demouge.- Aujourd'hui, tout cela n'est pas très clair pour moi entre les sites qui sont associés et ceux qui sont composantes, puisqu'il était question de cela avant.

Qu'est-ce qu'ils vont gagner ? Qu'est-ce qu'ils vont perdre ? Qu'est-ce qui sera conservé ? En particulier sur l'identité de chacun, sur les diplômes, etc. Qu'est-ce qui est pensé, qu'est-ce qui est réfléchi actuellement ?

M. Boubakar.- S'agissant des établissements composantes, leur position est assez simple. Les établissements qui souhaitent être établissements composantes ont le choix, donc la possibilité de conserver leur personnalité morale et juridique et leur marque. Ils ont ce choix et aujourd'hui, les établissements qui souhaitent l'être ont fait ce choix, donc de conserver leur personnalité morale et juridique, ainsi que leur marque, évidemment.

La trajectoire d'un EPE est d'être transformé ensuite en grand établissement et même si l'expérimentation est favorable aux établissements qui ont choisi d'être composantes, ils conserveront également leur personnalité morale et juridique au-delà. De ce point de vue, il n'y a donc pas de difficulté à conserver à la fois sa marque, son identité, sa personnalité morale et juridique.

Ce sont des forces de l'EPE et, à ce titre, ils participent à l'organisation, par exemple, de ce premier cycle. Les écoles sont donc invitées à participer à la réflexion autour de ce premier cycle qui sera aussi un vivier d'étudiants pour elles-mêmes, donc pour revenir à la question du premier cycle.

Quelles que soient l'étape, que ce soit le premier cycle ou l'institut, les établissements

qui sont parties prenantes de ce projet contribuent à la réflexion en termes d'interaction et aussi en termes de compétences mutualisées ou pas. C'est le travail qui est en cours actuellement au sein des groupes de travail.

M. Demouge.- Merci.

M. Boubakar.- Y a-t-il d'autres questions ?

Mme Martinez.- Bonjour. C'est un gros travail qui s'engage parce qu'il n'est pas simple de construire à la fois l'évolution de la ComUE UBFC en EPE et les questions de coordination à l'échelle de la politique de site, le tout dans un calendrier extrêmement contraint.

Vous savez que pour la Région, la question de la structuration enseignement supérieur et recherche à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté est un élément extrêmement important, d'autant que c'est un atout pour nous que d'engager ce travail en commun.

J'ai deux questions qui vont en découler.

Les Graduate Schools ont été évoquées précédemment. Elles incarnent bien ce travail de structuration à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté. Elles portent leurs fruits, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, dans les travaux de recherche qui sont engagés par les trois GS, on voit des projets extrêmement importants et intéressants émerger. On voit aussi un travail en commun des chercheurs indépendamment de leur établissement ou unité de recherche de rattachement. Et pour assister à chaque fois, dans le cadre des appels à projets portés par la Région, aux résultats des projets présentés, on voit tout leur intérêt. Ces GS ont d'ailleurs été identifiées par le SGPI dans sa réponse comme une forme de vaisseau amiral, celles qui sont financées dans le cadre de l'EUR et de SFRI, comme étant vraiment un atout très fort pour la Bourgogne-Franche-Comté, d'autant qu'elles s'appuient vraiment sur l'excellence de la recherche, sur les ex-axes I-Site.

J'ai deux questions.

Précédemment, même si l'environnement change, il était envisagé, à l'échelle de la politique de site, une quatrième Graduate School intégrant l'ensemble des établissements, plutôt ouverte aux sciences humaines. Aujourd'hui, je la vois apparaître sous le nom de « Translation », mais rattachée exclusivement au futur EPE Bourgogne-Franche-Comté. J'ai donc quelques questions sur ce sujet-là.

J'en viens à ma deuxième question. Vous avez dit tout à l'heure que les établissements voteraient les futurs statuts, mais qu'il n'y aurait pas de passage devant ce Conseil d'administration. Est-ce une question réglementaire ? Quelles en sont les raisons ?

Par le passé, la place de ce CA a souvent fait l'objet de demandes fortes afin d'avoir une place plus importante dans les échanges qui existaient.

M. Boubakar.- S'agissant de Translation, il était effectivement entendu ou attendu une quatrième Graduate School au niveau des trois premières, donc à l'échelle du site autour du domaine des SHS.

J'ai pris acte du fait que cela n'a pas été le choix des établissements. Pour l'instant, nous avons des Graduate Schools en propre qui se créent dans le projet uB Europe et une Graduate School en propre qui se crée dans le projet EPE qui succédera à la ComUE.

À l'instant t, la configuration est celle-ci. Raison de plus pour donner sens à la dynamique collective à travers les Graduate Schools qui sont là et qui fonctionnent dans ce sens.

S'agissant du vote, c'est effectivement réglementaire. Ce sont les établissements qui

créent l'EPE, sachant qu'UBFC va évidemment intégrer cette dimension, mais le ministère demande que ce soit les établissements concernés. Si je prends le cas de l'UFC, l'UFC perd sa personnalité morale au bénéfice de l'EPE. Cela se substitue. L'EPE se substitue à l'UFC. Il est donc normal que cela passe par les conseils des établissements qui constitueront cet EPE.

Nous le passons aussi évidemment à titre d'information, l'idée étant de conserver ce niveau d'information sur l'évolution du projet au sein de ce CA.

Y a-t-il d'autres questions ?

Mme Bépoix.- Bonjour.

Je suis arrivée en retard parce que je croyais que c'était à Besançon. Je n'ai donc pas entendu le début de la présentation, mais je pense que c'était axé sur la politique de site et pas vraiment sur la création de l'EPE, même si cela suscite de très vives inquiétudes...

M. Boubakar.- C'était axé sur les deux.

Mme Bépoix.- Il y aurait beaucoup de questions. Je m'interroge sur qui va gérer et comment avec la multiplicité incroyable de statuts des personnels que va proposer cet EPE, avec des personnes qui relèvent du ministère de l'Enseignement supérieur et des personnes qui relèvent du ministère de l'Agriculture, avec des primes qui sont différentes, etc., etc.

J'espère que nous aurons des réponses un jour parce que là, c'est le début, on ne va donc pas rentrer là-dedans.

De la même façon, la structuration telle qu'elle nous a été présentée est bien celle d'un collège universitaire, ne nous cachons pas derrière notre petit doigt. Comme cela va-t-il être géré ? Comment cela va-t-il être organisé ? Ceci alors même que les UFR sont mises à la découpe.

Il y a donc d'énormes inquiétudes sur la faisabilité de ce projet, surtout quand on voit comment cela se passe dans les autres EPE.

Là, comme nous avons des personnes de Dijon qui sont présentes, je vais poser une question qui concerne un peu tout le monde, c'est concernant nos écoles doctorales puisque visiblement, les écoles doctorales vont rester fusionnées, du moins ensemble. Quelle structure va s'occuper de ces écoles doctorales ? On nous dit qu'elles vont être maintenues, qu'on maintient le principe des écoles doctorales Besançon-Dijon, mais qui va gérer cela et comment, concrètement ?

M. Boubakar.- Jusque-là, l'accréditation était à UBFC. À partir de septembre 2024, l'accréditation passe aux établissements. L'accréditation doctorat-HDR sera commune aux deux universités. Les deux universités pourront donc délivrer séparément le doctorat sur l'ensemble des champs doctoraux et il y aura une accréditation également partagée sur certaines thématiques avec les écoles qui étaient fondatrices de la ComUE.

Là, c'est pour l'accréditation.

Maintenant, pour le portage, trois des six écoles doctorales seront portées par l'uB, les trois autres par l'UFC. Aujourd'hui, nous sommes dans cette configuration. Le tout sera chapeauté par un collège doctoral qui reste à l'échelle du site. C'est une dimension de site, donc quelque chose que l'on peut inscrire dans une dynamique de site, de politique de site. Ce collège doctoral restera commun et les chefs d'établissement se sont accordés pour y faire remonter les frais d'inscription pour le fonctionnement, ils se sont engagés à maintenir les personnels pour le faire fonctionner. Il y a donc une volonté de la part des chefs d'établissement de faire vivre cet objet commun qui, jusqu'à maintenant, a largement donné satisfaction.

Voilà la configuration vers laquelle nous nous dirigeons.

À partir de septembre 2024, la ComUE ne sera donc effectivement plus accréditée, ce seront les établissements qui seront accrédités, donc de façon partagée.

Mme Bépoix.- Vous nous dites que c'est un collège qui va finalement chapeauter les trois de Besançon et les trois de Dijon, mais à qui sera rattaché ce collège ?

M. Boubakar.- Le collège doctoral relève de la politique de site et, dans le document que vous avez reçu, il est clairement dit qu'il relève de l'EPE qui succédera à la ComUE.

Mme Bépoix.- Ce sont tout de même des structurations tortueuses qui font que l'on peine à voir toutes les incidences qu'il peut y avoir.

M. Boubakar.- Oui. Comme Laetitia Martinez l'a dit à l'instant, nous sommes dans un exercice double qui est celui de la structuration de l'EPE qui succédera à la ComUE et de la mise en place des organes qui permettront de conduire une politique de site et donc de maintenir une dynamique de site qui, jusque-là, a plutôt été positive. Nous devons donc faire ce double exercice et, malheureusement, cela ne se fait pas non plus simplement. Nous devons aussi concéder ce type de structuration, l'essentiel étant que les usagers n'en subissent pas les conséquences, ni les personnels. Je pense que c'est là-dessus qu'il va falloir travailler.

Mme Bépoix.- Oui parce que celui qui veut s'inscrire en thèse ne va plus très bien savoir où il est...

M. Boubakar.- Si, il saura exactement où il est. Les étudiants seront inscrits à l'UFC, à l'uB ou dans un autre établissement, mais l'étudiant saura exactement où il est inscrit.

Mme Pucéat.- Finalement, ce collège doctoral est une instance qui ne va pas tellement changer, c'est-à-dire qu'il y a des représentants de chaque école doctorale qui décident collégalement de décisions qui vont être communes sur le fonctionnement général. Mais les inscriptions administratives et, ensuite, la gestion des dossiers et la délivrance des doctorats se feront dans les établissements.

M. Boubakar.- C'est exactement ça.
Est-ce que cela répond à ta question, Sylvie ?

Mme Bépoix.- Oui, mais il n'empêche que ce collège qui flotte dans l'air... mais on verra.

M. Boubakar.- Non, il ne flotte pas dans l'air. C'est ce que j'ai expliqué. Il ne flotte pas dans l'air.

Il y a des éléments qui relèvent de la dynamique commune, de la dynamique de site et il y a une instance qui a la charge de porter cette politique de site avec les autres, évidemment, mais il ne flotte pas dans l'air, il n'est pas indépendant. Il ne décide pas indépendamment des établissements.

Mme Bépoix.- Oui, mais en relevant de deux EPE différents.

M. Boubakar.- Non, le collège doctoral s'inscrit dans la politique de site et, à ce titre,

il relève de la ComUE et de l'EPE qui lui succédera.

Mme Pucéat.- J'ajoute mon incompréhension également sur cette partie-là parce que pour moi, c'est une structure de coordination qui est effectivement un peu flottante entre les deux. C'est-à-dire que quand tu parles de rattachement, ce n'est pas un rattachement institutionnel. C'est donc une instance un peu de coordination et il n'y a pas de moyens.

Les moyens, ce sont les bourses doctorales qui sont allouées par les établissements et qui reviennent dans les établissements. À moins qu'il y ait autre chose que nous n'ayons pas saisi du côté de l'uB.

M. Boubakar.- Disons que le responsable du collège devra bien relever de quelque chose. Il n'est pas indépendant des établissements. Et dans le texte que nous avons envoyé au ministère, cette précision est justement apportée.

Il y a donc effectivement lieu de poser toutes ces questions. Sylvie, tu disais que c'était un peu trop tôt. Non. Je prends note des questions que tu poses et il s'agira de pouvoir, au fur et à mesure de nos différents CA, apporter les éléments de réponse qui permettront d'éclairer chacun et chacune de la façon dont les choses vont fonctionner.

Mais il y a aussi des choses en cours de réflexion et je me fais fort de vous les remonter au fur et à mesure que nous avancerons dans le projet.

Mme Langlade.- Cette décision de co-accréditation et le fait que les établissements délivrent leur diplôme m'interrogent vraiment. Il me semblait que dans la situation d'UBFC, s'il y avait quelque chose qui marchait bien, qui était bien mutualisé et qui était même antérieur à la création de la ComUE, c'étaient les écoles doctorales. Je m'interroge donc sur ce que je ressens comme une marche en arrière des établissements. Je me pose la question de ce que cela dit du futur.

Pourquoi les établissements ont-ils souhaité, quelque part, reprendre leur accréditation et délivrer leurs propres diplômes ?

Je me pose la question de ce que cela veut dire sur notre avenir commun.

M. Boubakar.- C'est une très bonne question à laquelle j'adhère complètement à titre personnel. Je fais simplement le constat que c'est le choix qu'ont fait les établissements au moment où la décision a été prise de séparer un peu les choses. Je pense que rien n'est irréversible et le ministère et le SGPI l'ont signalé lors de l'audition des chefs d'établissement. On peut donc imaginer que les choses évolueront dans un autre sens lorsque la nouvelle structuration sera mise en place. Je dirais même que ce serait souhaitable, en tout cas à l'échelle de chacun des EPE parce qu'il est compliqué de l'imaginer à l'échelle du site.

Mme Cayot.- Bonjour à tous.

Pour répondre un peu à la question, je peux répondre au titre de l'Institut Agro Dijon.

Le fait est que les deux autres écoles qui constituent, avec nous, l'Institut Agro, sont elles aussi accréditées ou co-accréditées pour délivrer le doctorat en partenariat avec les universités avec lesquelles elles travaillent.

Il nous a donc semblé intéressant de pouvoir rentrer dans cette dynamique-là, mais nous nous inscrivons bien dans une gestion tout à fait coordonnée et conjointe de ces diplômes de doctorat.

La semaine dernière, Thierry Rigaud, le directeur du collège doctoral, a organisé une réunion dans laquelle il me semble que tous les établissements étaient représentés et on a bien vu que chacun s'organisait pour qu'il y ait bien l'étage du collège doctoral et, ensuite, la

gestion démultipliée des doctorants dans les différents établissements. Ceci pour essayer de tempérer les inquiétudes qu'il peut y avoir.

M. Boubakar.- Merci Nathalie.

Mme Cayot.- Ces demandes ont été portées au moment où l'incertitude la plus grande pesait sur le site et où on n'était pas au clair sur les pistes de structuration également.

M. Boubakar.- Tout à fait.

Y a-t-il d'autres questions ou interventions sur cette partie ? (*Néant*).

Merci pour votre participation.

Je continuerai à vous mettre au courant de l'état d'avancement du projet, mais n'hésitez pas à faire remonter vos questionnements, vos interrogations. Ce qui permettra aussi d'orienter les futures présentations.

3. Présentation des futurs statuts d'UBFC en vue d'une délibération en CA extraordinaire

Le troisième point concerne justement les futurs statuts d'UBFC, dont vous avez été destinataires. Nous avons proposé une évolution des statuts sur un certain nombre de points. Le point le plus important est sans doute celui de la constitution des conseils, donc du CA et du CAC.

La solution qui a été en fin de compte proposée, l'idée étant d'éviter à tout prix d'organiser de nouvelles élections à l'échelle du site pour la période qui nous reste mais néanmoins de continuer à fonctionner correctement pour assurer les missions d'UBFC, est de ne pas reconduire les sièges qu'occupent actuellement l'uB et BSB après leur sortie.

Nous nous sommes très vite rendu compte que nous ne pouvions pas éviter pour ce faire d'organiser de nouvelles élections, ce qui est difficilement entendable compte tenu de la situation et de toute façon, je ne sais pas qui se proposera, qui se présentera et qui votera pour une durée aussi courte. Il n'était donc pas raisonnable de l'envisager.

Nous avons fait cette proposition au ministère qui l'a validée puisque nous nous inscrivons dans une période transitoire relativement courte. Le point important que souhaite le ministère, c'est que les équilibres entre maîtres de conférences, professeurs et personnalités extérieures soient maintenus.

Nous avons fait un état des lieux avec le ministère et nous identifions quatre membres du CA de trop parmi les personnalités extérieures et deux personnalités extérieures de trop au CAC.

J'ai demandé au président du CAC de procéder de son côté en essayant d'identifier les personnalités extérieures qui souhaitaient se retirer. Nous avons ces deux noms. Il s'agissait de faire la même demande au CA car je ne souhaitais pas faire un choix arbitraire pour telle ou telle raison, raison que je n'avais d'ailleurs pas. L'idée était de donner aux personnalités extérieures la possibilité de se retirer du CA si elles le souhaitaient.

Aujourd'hui, sur les quatre personnalités extérieures, nous devons en désigner trois. Nous ne le ferons pas aujourd'hui. Je signale simplement que je fais un appel et je le ferai directement auprès des personnalités extérieures pour essayer d'identifier trois personnalités qui pourraient sortir du CA.

Voilà pour le point général.

Ce que je souhaite, c'est que nous ouvrons la discussion sur ce projet de statuts, l'idée étant de le mettre au vote au cours d'un conseil extraordinaire que je souhaiterais

organiser le 8 février. Le 8 février est une date qui nous permet de ne pas prendre trop de retard, le ministère ayant déjà pris pas mal de retard pour nous faire un retour sur le projet. Ceci pour permettre la sortie de l'uB et de BSB dans les délais envisagés.

J'ouvre la discussion sur ce projet de statuts.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

Mme Attuel-Mendes.- En tant que juriste, j'ai regardé un peu plus attentivement que ce soit les statuts et j'en ai discuté avec Clémence, qui est en ligne et qui confirmera ce que je dis. J'ai également échangé sur le sujet avec Lamine.

Je m'interrogeais sur le fait de faire disparaître *de facto* les sièges des « uB » et des « BSB » dans la mesure où ils n'étaient pas élus en tant qu'établissement mais en tant que membres d'une liste, portée par des listes syndicales ou pas. Ce n'était donc pas la représentation de leur établissement, mais plutôt la représentation du projet qu'ils portaient pour la ComUE qui était enlevée d'office.

Après discussion, j'ai bien compris que vous aviez entendu cela et que c'était parce que vous souhaitiez enlever...

M. Boubakar.- C'était notre premier réflexe que de faire cela.

Mme Attuel-Mendes.- Voilà.

Concrètement, il a été vu avec le ministère qu'il n'y avait pas d'autre solution possible que de procéder de la façon que vous avez proposée dans les statuts parce que de fait, l'évolution des mandats des différentes personnes, des départs à la retraite et non-remplacements, faisait qu'on ne pouvait pas aller chercher plus loin dans la liste la représentation.

C'était donc juste pour vous dire que je m'étais posé la question en disant que les virer d'office sous prétexte de l'étiquette de l'établissement était un peu gênant démocratiquement, mais que ceci a été au contraire réfléchi et pensé dans le bon sens pour ne pas supprimer pour supprimer.

M. Boubakar.- C'est ça. Cela a été notre premier réflexe, c'est-à-dire de voir dans quelle mesure nous pouvions aller chercher dans les listes et remplacer les sortants.

Pour les usagers, on est obligé d'emblée de réorganiser puisque les usagers ont tous été élus.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

L'idée est évidemment de vous livrer ce document pour que vous en preniez connaissance, étant entendu qu'il n'y aura pas de vote organisé aujourd'hui. Ce vote aura lieu lors d'une séance extraordinaire que nous souhaiterions organiser le 8 février prochain à 14 heures.

M. Besnard.- J'ai bien parcouru le document. Il y aurait un peu de relecture à faire sur des histoires d'espaces, de marges, d'interlignes et de sauts de page, donc dans le détail.

C'est surtout sur la partie ENSAM, page 6, qu'il y a peut-être une petite correction à apporter. J'ai posé la question à l'un de mes collègues. Il est marqué « diplôme national d'ingénieur FITE ». En fait, cette notion de « FITE » n'existe plus. Il faudrait donc apporter une petite correction.

C'est assez mineur, mais j'ai vu avec le correspondant local et on pensait mettre quelque chose du genre « diplômés d'ingénieur Arts et Métiers de manière générale » puisque nous avons ingénieur de spécialité, ingénieurs normaux et les masters.

J'attends une confirmation et je la retransmettrai.

M. Boubakar.- Très bien. Merci.

M. Besnard.- Je ne pense pas que ce soit très important, mais c'est mieux si c'est correct.

M. Boubakar.- Oui, très bien.

J'ai aussi une remarque sur l'intitulé. Pour l'anecdote, c'est le ministère qui nous a fait corriger.

Mme Attuel-Mendes.- Pour que tout le monde comprenne, dans les statuts, nous sommes présentés comme étant BSB Burgundy School of Business, sauf que le ministère nous a interdit d'utiliser un anglicisme et ils nous ont imposé d'être ESC Dijon-Bourgogne, ce qui est hyper sexy !

J'avais donc fait changer, mais si tu me dis maintenant que c'est bon...

M. Boubakar.- On ne va pas les relancer !

Mme Attuel-Mendes.- L'essentiel, c'est que cela convienne au ministère. Personnellement, je m'en moque. Nous respectons ce que dit le ministère.

M. Boubakar.- On ne va pas le relancer, mais c'était pour l'anecdote.

M. Demouge.- Si j'ai bien compris, Président, vous allez prendre contact avec toutes les personnalités extérieures pour savoir quelles sont celles qui sont volontaires pour se retirer ?

M. Boubakar.- L'objectif est de laisser le choix aux personnalités extérieures qui souhaitent se retirer de le faire.

On a regardé et, de toute façon, nous n'avons pas de critères particuliers pour favoriser telle ou telle sortie.

Le réflexe est évidemment d'aller voir ceux qui ne participent pratiquement jamais. C'est ce qui a été fait en CAC. Il y a des personnalités extérieures qui ne participent jamais aux réunions, elles ont été les premières personnalités à être contactées. C'était le bon choix puisqu'elles ont d'emblée accepté de ne pas être reconduites.

M. Demouge.- Merci.

Mme Clerget.- J'ai une question par rapport à la politique de site.

Il est noté que le président de l'uB et le directeur de BSB sont invités avec voix consultative quand il est question de sujets les concernant directement. Est-ce que, dans la convention de site, il est prévu une structure sur l'ensemble des établissements ?

M. Boubakar.- Oui, c'est le conseil de site.

Mme Clerget.- D'accord. Ce conseil associe l'uB et BSB également ?

M. Boubakar.- Oui, c'est l'ensemble des établissements que l'on connaît aujourd'hui

et, demain, l'EPE uB Europe.

Mme Clerget.- Dans cette instance, est-ce qu'ils auront tous le droit de vote ?

M. Boubakar.- C'est une instance consultative, mais oui, ils auront effectivement la possibilité de s'exprimer. Là, on est sur le conseil de site qui est une instance de pilotage de la politique de site.

Là, l'idée est que, tant que la ComUE continue d'exister, il y ait une représentation des membres sortants au sein de tous les conseils, autant au niveau du CAC et du CA qu'au niveau du conseil des membres. Parce qu'aujourd'hui, il y a un conseil des membres et l'idée était que le conseil des membres continue à fonctionner en présence du président de l'uB et du directeur de BSB lorsque les sujets le justifient, évidemment.

S'il n'y a pas d'autres réactions, d'autres questions, je vous propose d'arrêter là l'échange sur le projet de statuts et on se donne rendez-vous - on vous enverra une invitation - le 8 février prochain, en consacrant uniquement cette séance au vote.

Vous avez déjà eu les conséquences de la sortie. Ayant eu cette connaissance, nous soumettrons au vote d'abord la sortie de l'uB et de BSB et ensuite l'adoption des nouveaux statuts. Nous procéderons donc en deux étapes le 8 février. Ce sera le seul point à l'ordre du jour de ce conseil d'administration extraordinaire.

4. Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) - Composante fonctionnelle C2 - Nouvelle responsabilité

Maintenant, je passe la parole à Julie concernant le régime indemnitaire.

Mme Monnin.- Ce rapport présente au CA la création d'une nouvelle responsabilité particulière à UBFC à compter du 1^{er} janvier 2024, qui est celle de chargé de mission, classée en groupe 1 de la composante C2 du RIPEC, dont le montant maximum est fixé à 1 500 €.

Cette responsabilité s'ajoute aux autres responsabilités qui existent déjà à UBFC et qui avaient été présentées en Conseil d'administration et adoptées en Conseil d'administration le 15 décembre 2022.

M. Boubakar.- Je vais peut-être donner quelques justifications à cette demande.

Vous imaginez sans peine que dans cette phase particulière, l'objectif est aussi de redimensionner l'équipe de direction. Un certain nombre de vice-présidences ne font plus sens aujourd'hui. Pour autant, certaines actions pourraient s'inscrire dans le cadre de missions. L'idée est donc de donner la possibilité de recruter des chargés de mission sur un certain nombre de sujets qui méritent encore d'être conduits. Ce sont principalement des sujets qui s'inscrivent justement dans la politique de site.

Je peux facilement donner l'exemple du SAPS. C'est un exemple qui, aujourd'hui, fait l'objet d'une vice-présidence dédiée. C'est une évolution que l'on peut imaginer vers une mission qui s'inscrirait dans le cadre de la politique de site.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

Mme Martinez.- J'ai une question parce que SAPS est un appel à projets porté conjointement avec la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Pavillon des sciences.

Même si j'entends que c'est un exemple que tu viens de citer au milieu de ce rapport, quelle sera l'incidence en ce qui concerne la nature du partenariat ?

M. Boubakar.- Il n'y a aucune incidence. Il s'agit au contraire de garantir la pérennité de ce qui fait lien entre les différents acteurs du site.

Je passe au vote.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci pour ce vote à l'unanimité.

5. RITM : Reprise et AAP 2024

Sophie Morlaix est en visio, elle doit nous parler de RITM.

Mme Morlaix.- Bonjour à tous.

Je suis en visio car je suis entre deux réunions.

Il se trouve que dans l'équipe de RITM, on avait convenu que c'était moi qui devais faire le compte rendu devant le CA. J'ai donc préparé une petite présentation que je vais essayer de vous partager à l'écran.

Il y avait deux sujets à l'ordre du jour pour RITM pour ce CA de la ComUE UBFC, un premier point qui portait sur la reprise de RITM et les nouveaux appels à projets 2024.

Comme vous le savez ou pas, RITM est un PIA (projet d'investissement d'avenir) porté par la ComUE UBFC, qui a été gelé comme l'ensemble des PIA début novembre 2022.

Il se trouve que RITM est un programme qui porte essentiellement sur la réussite des étudiants dans l'enseignement supérieur et notamment sur les premiers cycles, mais il vise aussi à développer l'appétence pour revenir en formation tout au long de la vie.

Le programme RITM BFC se déploie depuis 2018. Il a été gelé début novembre 2022 et il se trouve que l'année universitaire 2022-2023 était normalement dédiée à l'essaimage de toutes les actions et toutes les expérimentations que nous avons financées depuis 2018 et qui avaient bénéficié d'une évaluation positive. Nous avons en effet eu un « Go / No go » de l'ANR en juillet 2022 et nous avons, en octobre 2022, obtenu la réponse du « Go » en disant que le programme RITM étant particulièrement prometteur, on nous encourageait à poursuivre et à essayer les actions financées par RITM. C'était donc notre programme, notre projet pour 2022-2023.

Le gel du PIA a un peu retardé toute cette politique d'essaimage et toute la dynamique engagée depuis 2018. À l'annonce du dégel, au 31 mai 2023, nous avons mis sur pied un plan d'actions pour essayer de relancer la dynamique du programme.

Ce plan d'actions s'est décliné en plusieurs points qui vous sont détaillés dans le rapport qui vous a été donné à lire. J'ai juste repris les différents points, mais je pourrai bien entendu répondre à toutes les questions.

Nous avons profité de cette année un peu au ralenti pour restructurer en interne le fonctionnement de RITM. RITM est structuré en différents leviers d'action et nous avons restructuré ces différents leviers.

De la même façon, nous avons renforcé l'un de nos leviers qui est l'ATP (Accélérateur de Transformation Pédagogique). C'est en gros le cœur battant du projet dans lequel on va trouver les ingénieurs pédagogiques, la directrice opérationnelle du projet. Nous avons essayé de mettre en lumière cet ATP et de lui donner un statut plus indépendant dans le projet.

Nous avons procédé, dès le dégel, au recrutement de deux nouveaux ingénieurs pédagogiques parce que pendant le gel du projet, certains membres de l'équipe sont partis. Nous avons donc tout de suite procédé à deux recrutements pour renforcer l'équipe de l'ATP.

Nous avons poursuivi, pendant le gel, un certain nombre de travaux d'évaluation d'expérimentations qui avaient été mises en place et nous avons proposé, dès le mois de juin,

un nouveau sujet de thèse autour de l'innovation en évaluation que RITM soutient. C'est une thèse de doctorat qui a commencé en septembre 2023.

Nous avons renouvelé le poste de chargé de mission à l'évaluation suite au départ d'Elysa Villeneuve pendant le gel.

Ensuite, il y a des perspectives pour l'année 2023-2024 pour à nouveau essayer de conforter cette dynamique avec, en projection, un colloque qui aura lieu à Arc-et-Senans en juillet 2024 pour montrer un peu l'ampleur du programme RITM, de toutes les innovations qui sont financées, accompagnées et évaluées et que l'on peut maintenant mettre à disposition.

Nous avons relancé les appels à projets et les appels à manifestation d'intérêt sur l'essaimage et le déploiement en disant aux équipes que nous avons maintenant un certain nombre de ressources disponibles et, pour ceux qui le souhaitent, nous pouvons mettre à disposition ces ressources et les accompagner dans le déploiement de ces ressources.

Nous avons également relancé les appels à candidature sur des projets pour les enseignants, pour renouveler les résidences de la pédagogie, leur permettre de repartir en formation s'ils le souhaitent.

Quand nous avons eu cette nouvelle du dégel en juin, nous avons recontacté toutes les équipes administratives et financières des établissements pour faire le point avec elles, connaître tous les projets qui avaient été impactés par le gel et voir comment faire pour les relancer et permettre de poursuivre les dépenses sur ces projets-là. Plusieurs réunions de concertation ont eu lieu avec les responsables administratifs et financiers des différents établissements, ainsi qu'une journée où nous avons proposé aux équipes de se retrouver à Arc-et-Senans pour travailler sur la dynamique et le futur du PIA RITM les 5 années restantes.

Voilà pour les actions mises en place au dégel.

J'ai fait un *slide* pour vous montrer tous les appels à projets que nous avons relancés en juin sur les appels à projets « Déploiement », les appels à manifestation d'intérêt thématiques. Les équipes pouvaient se positionner sur différentes thématiques : le tutorat entrepreneur, apprendre à apprendre, le lien secondaire / supérieur, avec un certain nombre de ressources qui leur ont été proposées.

Où alors ils pouvaient se positionner sur des appels à projets « Déploiement », c'est-à-dire que tous ceux qui avaient déjà monté des expérimentations mais qui voulaient les faire passer à plus grande échelle, on leur proposait de les accompagner et de déployer plus largement leurs expérimentations.

Nous avons essayé de nous adapter aussi aux besoins des équipes. Nous avons proposé deux vagues dans ces appels à projets « Appels à Manifestation d'Intérêt », une première vague en octobre, avec des réponses fournies aux équipes en octobre. Nous leur avons proposé tout de suite, quand ça a dégelé, de se positionner sur les appels à projets « Appels à Manifestation d'Intérêt » avec une première vague. Il y a en effet un début de projet pour octobre 2023. Et nous avons renouvelé ces appels à manifestation d'intérêt et appels à projets pour janvier 2024 pour les équipes qui voulaient éventuellement poursuivre et déployer ou essayer.

Vous avez à l'écran une *slide* qui n'est pas forcément très lisible avec tous les projets qui sont finalement déployés suite à ces deux appels à manifestation d'intérêt et appels à projets. ce qu'il est intéressant de voir, c'est que finalement, toute la dynamique du projet a repris, que tous les établissements (les sept établissements membres du consortium) ont proposé des choses, ont répondu aux appels à projets, aux appels à manifestation d'intérêt et les équipes reprennent leur dynamique sur les projets RITM.

Il y aura un prochain appel à projets en 2024 qui va permettre de déployer des innovations pédagogiques, qui va permettre de financer des programmes de recherche, notamment par rapport à la réussite étudiante. C'est un appel à projets que nous sommes en

train de rédiger et qui aura plusieurs axes thématiques sur les nouvelles pratiques pédagogiques, sur des projets de recherche par rapport à la réussite dans le supérieur, des projets qui pourront être uniquement des projets d'essaimage et de déploiement avec les ressources déjà mises à disposition, ou bien des projets qu'on a appelé « projets d'envergure » lorsque des équipes ont fait une expérimentation particulièrement intéressante et a souhaité la diffuser à beaucoup plus large échelle sur différentes composantes d'un même établissement ou sur plusieurs établissements du site.

Nous renouvellerons, pour l'année 2024, les appels à candidature pour les résidences de la pédagogie, ce qui concerne plutôt les étudiants.

L'immersion FTLV concerne tous les personnels des établissements qui souhaitent aller faire une immersion dans une entreprise, dans le monde socio-économique ou dans une association. Plusieurs enseignants nous ont demandé pour faire des immersions en entreprise pour travailler sur leur maquette de formation, notamment sur la prochaine offre de formation.

Et puis des appels à candidature pour l'aide à la mobilité, notamment avec des jeunes de premier cycle auxquels nous allons proposer un accompagnement financièrement pour qu'ils puissent aller découvrir une autre université ou un laboratoire de recherche dans une université étrangère.

Nous sommes donc en train de rédiger ces nouveaux appels à projets pour l'année 2024, avec un calendrier assez serré puisque normalement, l'appel à projets devrait être diffusé, suite au comité de pilotage de RITM de demain matin, la semaine prochaine.

Ce qui permettrait, d'après le calendrier que nous avons établi, d'annoncer les résultats avant les vacances d'été et de pouvoir lancer ces nouveaux projets pour la rentrée de septembre 2024.

Voilà pour la reprise du PIA RITM et de ses appels à projets 2024.

Il y a un deuxième point, je ne sais pas si j'enchaîne dessus ou si vous avez des questions, des observations sur ce premier point ?

M. Boubakar.- Je vais juste signaler, mais tu l'as dit en introduction, que le projet a été parmi les projets les mieux évalués, ce qui souligne la qualité du travail réalisé.

Je voulais juste le signifier, d'autant que tous les projets qui ont été évalués dans cette phase n'ont pas été bien évalués. Je parle à l'échelle nationale.

Mme Morlaix.- Le NCU RITM a en effet été particulièrement bien évalué par l'ANR en juillet, notamment par rapport à la qualité du suivi des actions et du financement des actions et par rapport à la politique d'évaluation mise en place dans le projet, ce qui permettait d'assurer un suivi des expérimentations proposées dans RITM.

M. Boubakar.- Il y a une question de Monsieur Demouge.

M. Demouge.- Madame Morlaix, à votre avis, est-ce qu'il y a trop ou pas assez de réponses à cet appel à projets ?

Est-ce que véritablement, l'ensemble des actions dans les universités ont reçu un accueil favorable à cet appel à projets et répondent fortement ?

Mme Morlaix.- À l'heure actuelle, oui. Le NCU RITM diffuse sur l'ensemble des sept établissements du consortium, donc les sept établissements qui fondent la ComUE à l'heure actuelle.

Bien évidemment, étant donné la nature des actions financées par RITM, peut-être que les universités sont davantage concernées par un certain nombre d'expérimentations que

nous allons mettre en place, mais les cinq écoles qui font partie du consortium ont pleinement pris part à ces appels à projets et sollicitent maintenant régulièrement RITM et notamment l'ATP, la cellule de transfert pédagogique.

Je pense que maintenant, les collègues de l'ATP sont particulièrement bien identifiés et je crois que les sept établissements savent qu'il y a la possibilité d'avoir un certain nombre de ressources en ce qui concerne l'innovation pédagogique sur le site.

M. Besnard.- Juste un petit retour d'expérience pour répondre à Monsieur Demouge.

Nous avons été financés, à l'ENSAM, par RITM sur des projets qu'on avait déjà mis en place il y a longtemps sur l'accueil des étudiants, sur une procédure d'accueil, de mise en insertion professionnelle en lien avec la formation.

En début d'année, un collègue de Sup-Microtech est venu assister à nos activités et il me semble qu'ils ont aussi déployé des choses, soutenues ou non par RITM, je ne sais pas très bien, mais en tout cas cela a essaimé. Donc merci beaucoup pour ce programme.

Mme Morlaix.- Apparemment, nous en sommes à cette phase-là qui consiste à pouvoir essaimer largement sur l'ensemble des établissements. C'est donc un bon exemple qui vient de vous être donné, en disant qu'il y a eu une expérimentation menée qui a porté ses fruits et on essaie maintenant de partager les ressources, notamment les ressources qui ont été évaluées vraiment comme ayant un impact sur la trajectoire des étudiants, sur leur socialisation ou sur leur réussite.

M. Demouge.- Merci pour ces réponses.

Aujourd'hui, au niveau global collectivités et autres, on a tellement d'appels à projets qui arrivent d'un peu partout, souvent avec des réponses qui doivent être faites dans des temps très limités, que les collectivités n'y arrivent plus.

Là, je pense qu'il y a suffisamment de temps pour apporter des réponses puisque c'est lancé. Il est donc bien qu'il y ait des réponses.

M. Boubakar.- Merci.

Mme Morlaix.- Je crois que les collègues ont pris l'habitude, maintenant, de répondre à ce genre d'appels à projets, notamment ces appels à projets finançant l'innovation pédagogique et pas la recherche. Autant les collègues universitaires sont très habitués aux appels à projets pour financer la recherche, peut-être un peu moins sur ce qui est aspects pédagogiques. Je pense donc que maintenant, ils sont bien habitués et qu'en tout cas ils ont bien identifié ce programme comme étant vraiment un appui et un support important.

6. RITM : Bilan du projet Ritm'hyc

Mme Morlaix.- Je passe au deuxième point qui concerne RITM, deuxième point de présentation pour ce CA.

M. Boubakar.- Oui.

Mme Morlaix.- Il s'agit du rapport que nous avons fait remonter à l'ANR sur ce qu'on a appelé « Ritm'hyc ».

Au départ, le projet Ritm'hyc a été proposé suite à la crise du Covid suite à un appel à projets du ministère qui a lancé un certain nombre d'initiatives pour aider les établissements

d'enseignement supérieur à se structurer et à structurer leurs formations suite à la crise sanitaire que nous vivions.

RITM a été fédérateur de la réponse au niveau des sept établissements et a obtenu un fonds d'amorçage « Hybridation » du ministère en 2020. Ce financement a été de 1 M€ acté pour trois années.

En août 2023, nous devons faire le bilan de ce projet et rendre compte à l'ANR et au ministère des financements que nous avons obtenus dans le cadre de ce projet supplémentaire « Hybridation ».

Deux axes principaux structuraient ce projet.

Le premier axe portait autour de la transformation pédagogique. Les universités et les écoles ont été un peu mises devant le fait accompli et, du jour au lendemain, on a dû faire passer les universités en distanciel, ainsi que les écoles. Ce projet permettait aux équipes de prendre le temps de voir comment hybrider un certain nombre de contenus de cours en les accompagnant à la fois sur l'ingénierie de la formation, l'ingénierie pédagogique et toute la partie logistique de l'hybridation des formations.

Le deuxième axe consistait à accompagner tous les usagers qui se retrouvaient soit à former en mode hybride, soit à apprendre en mode hybride, pour former les étudiants, les enseignants, les personnels administratifs à ces nouveaux modes d'échange, de communication, notamment dans le cadre de l'enseignement.

Dans cet axe 2, il y a eu beaucoup de choses autour des formations proposées aux étudiants, des formations proposées aux enseignants, ainsi qu'aux personnels administratifs qui ont été déployées.

Plus spécifiquement au niveau de ce que nous avons projeté comme action dans ce projet « Hybridation », il s'agissait à la fois de s'intéresser et de financer la création de contenus, donc comment transformer son cours en présentiel devant un amphithéâtre de 300 en un cours sur Teams pour garder l'attention des étudiants, pour permettre l'échange qu'il peut y avoir en présentiel, etc. Nous avons accompagné sur la création de contenus, donc le passage du présentiel au distanciel, sur la mise à disposition d'un certain nombre d'outils numériques dont les étudiants et les enseignants pouvaient s'emparer, par exemple l'utilisation de Teams de façon assez courante, ou de Zoom, etc.

Dans le deuxième axe, on a formé les enseignants, formé les étudiants et notamment les étudiants qui sont arrivés à l'université. Je ne sais pas si vous vous rappelez de la rentrée de septembre 2020 ; on avait des étudiants qui avaient été confinés un certain nombre de mois et on leur proposait, en gros, de faire la rentrée à distance. Ceci nous a donc tout de même pas mal préoccupés puisque ces jeunes n'avaient pas eu de socialisation directe avec le milieu de l'enseignement supérieur tout de suite en arrivant. Nous avons donc essayé de mettre un certain nombre d'outils à leur disposition, de leur proposer des formations.

Nous avons également beaucoup travaillé sur la formation des tuteurs parce qu'on s'est aperçu que l'accompagnement, notamment l'accompagnement par les pairs, était très important dans ce contexte d'enseignement à distance et de cet enseignement hybride. Nous nous sommes dit qu'il serait tout de même bien d'arriver à créer une communauté de praticiens. On a appelé cela « les praticiens de l'hybridation », ce qui est peut-être un peu pompeux comme intitulé, mais l'idée était de dire qu'il serait bien que l'on puisse échanger autour de pratiques qui nous paraissent particulièrement intéressantes, que ce soit entre ingénieurs pédagogiques, entre enseignants ou entre étudiants qui, de temps en temps, viennent dépanner les enseignants sur un certain nombre de choses.

Nous avons donc essayé de créer un réseau de toutes ces personnes, tous ces acteurs particulièrement intéressés par l'hybridation et l'accompagnement à l'hybridation.

Voilà pour ce que nous avons fait dans ce projet « Hybridation ».

Nous avons fait régulièrement des bilans avec les équipes. Nous avons des remontées d'indicateurs à faire au ministère tous les trimestres par rapport à l'argent déployé et aux cibles éventuelles qu'on avait fixées, aux jalons qu'on s'était fixés. Le ministère nous avait fixé un certain nombre d'indicateurs et il nous avait également demandé de réfléchir à des indicateurs qui pourraient être pertinents par rapport à la situation du site, donc des indicateurs plus spécifiques. Nous devons ainsi, trimestriellement, rendre des comptes par rapport à ces indicateurs et faire le bilan final en août.

Le bilan vous a été envoyé. Je n'y reviens pas en détail. Je vais juste vous dire, par rapport aux jalons qui avaient été fixés, soit les jalons nationaux, soit les jalons plus spécifiques au niveau du site, qu'il se trouve que tous les jalons ont été largement atteints et dépassés, notamment par rapport au nombre d'étudiants que nous devons former, par rapport au nombre d'enseignants impactés, par rapport au nombre d'UE qui pouvaient être hybridées, par rapport au nombre de salles équipées.

En 2020, on avait fait des projections sur ce qui nous semblait raisonnable. 3 ans après, on s'est aperçu qu'on était allé au-delà et tant mieux.

Du coup, suite à ce projet « Hybridation », on s'est rendu compte au sein de RITM qu'on ne reviendrait plus en arrière et que cette réflexion sur l'hybridation des enseignements qu'on avait eue était finalement une réflexion qu'il fallait poursuivre pour peut-être d'autres raisons qu'une crise sanitaire, mais se dire que finalement, nous avons appris beaucoup de choses lors de ce passage obligé des universités, des écoles à distance et, tous les savoirs et toutes les ressources qu'on a cumulés grâce à l'obtention de cet appel à projets, ce serait tout de même un peu dommage que ça s'arrête là. Nous en avons donc fait un axe, un levier, dans notre programme, notre PIA RITM et nous avons intégré un levier « Hybridation » au sein de RITM BFC suite à cet appel à projets qu'on avait remporté.

Ceci permet maintenant aux équipes d'avoir à disposition toutes les ressources qui ont été créées pendant la crise sanitaire et de continuer à se former, si cela les intéresse, sur un certain nombre d'aspects liés à l'hybridation.

Je ne suis pas entrée dans le détail de toutes les actions, de tous les indicateurs pour que la présentation ne soit pas trop rébarbative, mais voilà les grands résultats, notamment le fait que les jalons ont été dépassés et puis, du coup, nous avons finalement décidé de pérenniser un peu, quelque part, toutes les actions mises en place dans le cadre de la crise sanitaire et toutes les ressources que nous avons développées et déployées pour faire passer les établissements à distance et pouvoir en bénéficier encore maintenant. Ce qui nous fait beaucoup réfléchir notamment sur les étudiants empêchés, empêchés au sens large, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas assister aux cours à certains moments donnés, ceci pour des raisons diverses et variées. Ce qui nous permet maintenant de nous adapter beaucoup plus à ces publics-là.

M. Boubakar.- Merci Sophie.

Mme Morlaix.- Je ne sais pas si vous avez des questions ou des remarques par rapport à cet appel à projets dont nous avons fait le bilan récemment ?

M. Boubakar.- J'en aurai peut-être une parce qu'au fond, ce que l'on peut constater à l'échelle nationale, que ce soit pour les projets « Hybridation » financés par le ministère ou par des financements ANR, c'est qu'il y a un peu un essoufflement. C'est-à-dire que le soufflé est retombé dès lors qu'on a eu la possibilité de revenir à du présentiel.

C'est donc très bien d'avoir inscrit l'expertise comme une offre dans le projet RITM, mais quelle est ta vision de la façon dont les choses sont appropriées à l'échelle du site ? Est-

ce que tu as l'impression que tes collègues sont restés dans cette dynamique « Hybridation » ou sont-ils revenus, pour la plupart, à des modalités d'enseignement et d'apprentissage classiques ?

Mme Morlaix.- J'ai envie de dire que la réponse n'est pas forcément binaire. Dans la majorité des cas, les enseignants, notamment les équipes, nous ont dit que les dispositifs hybrides ne les intéressaient pas beaucoup, qu'ils avaient traversé la crise sanitaire, mais maintenant, ils revenaient en présentiel, ce qui est certainement la meilleure façon d'enseigner. Là, il n'y a pas eu beaucoup de discussions là-dessus, en tout cas au niveau des universités et des écoles, les cours sont revenus en présentiel et nous avons bien évidemment incité à revenir en présence.

Par contre, on voit que les outils développés ont donné des idées pour proposer d'autres projets, par exemple à l'université de Bourgogne où un certain nombre d'outils qui ont été développés pendant la crise sanitaire ont permis de réfléchir à l'hybridation d'un certain nombre de formations, par exemple sur les sites délocalisés. Je pense par exemple aux formations en santé. Suite à la crise sanitaire, on s'est dit que finalement, on avait réussi à faire quelque chose de correct en diffusant des cours à distance, on s'est donc demandé si on ne pourrait pas permettre à des jeunes, qui sont sur des sites éloignés et qui ne pourraient pas forcément venir sur le site mère, de profiter des formations grâce à ce système-là.

Je pense également à d'autres initiatives qu'on a mises en place comme, à la rentrée de septembre 2020, lorsqu'on s'est aperçu qu'on ne pourrait pas faire revenir les étudiants en présentiel. On s'est demandé comment faire pour les socialiser, notamment à ce milieu de l'enseignement supérieur et on avait eu l'idée de créer un Serious Game sur l'entrée dans l'enseignement supérieur. Là, ce sont finalement des ressources qui restent, qui ne sont pas forcément utilisées si les étudiants sont en présentiel, mais le Serious Game, par exemple, peut être utilisé dans les lycées pour préparer les jeunes à se familiariser un peu avec ce qui les attend dans l'enseignement supérieur.

J'ai donc envie de dire qu'on est revenu à un mode présentiel, mais ceci étant, un certain nombre de ressources qui ont été imaginées, inventées pendant la crise grâce au fonds que nous avons obtenu peuvent encore intéresser les équipes.

Ce sont deux exemples que je vous donne là, mais il y en a d'autres.

Par rapport au réseau, on se disait que ce serait bien d'avoir un réseau et, au départ, on a créé un réseau des ingénieurs pédagogiques qui aidaient à l'hybridation dans les établissements pendant la crise. Finalement, ce réseau s'est transformé en réseau des ingénieurs pédagogiques alors que certes, ils peuvent être spécialisés dans l'hybridation et dans l'enseignement à distance, mais ils ont maintenant un spectre plus large de compétences qui portent plutôt sur l'innovation pédagogique et finalement, les gens se sont un peu fédérés en réseau grâce à cela, donc notamment le programme RITM.

C'est donc plus un certain nombre de ressources ou de traces que ce projet « Hybridation » a laissées et qui nous semblent encore intéressantes à déployer.

À l'heure actuelle, la réflexion est justement de se dire que finalement, toutes les ressources qu'on a créées pendant cette période-là, il faut qu'on puisse les exploiter, notamment pour les étudiants empêchés, comme je l'ai dit. Cela peut être l'étudiant hospitalisé ou l'étudiant malade chez lui. Donc voir comment on pourrait faire bénéficier à ces étudiants-là de ces ressources que nous avons inventées ou que nous avons mises à disposition pendant la crise sanitaire. Là, c'est aussi quelque chose qui nous intéresse particulièrement.

M. Boubakar.- C'est vrai que l'on peut constater une dynamique équivalente dans le

cadre de l'international.
Merci.

M. Besnard.- Pour aller dans ce sens, l'ENSAM travaille depuis 2 ans sur une archive ouverte pédagogique, qui est sur le principe des archives ouvertes scientifiques type HAL, où des supports sont mis en libre accès avec garantie des droits et, du coup, les contenus doivent être naturellement nettoyés pour avoir des choses « propriétaires ».

Ceci va dans la dynamique qui vient d'être évoquée et qui peut être intéressante, que ce soit en présentiel ou pour faire valoir les compétences de tous les enseignants et la qualité des cours qui sont dispensés, qu'il y ait une trace durable.

Mme Morlaix.- C'est ce que voudrait devenir l'ATP à plus long terme. Dans la pérennisation de l'ATP, il y a cette idée d'être un centre de ressources un peu pédagogiques, des ressources expérimentées sur le terrain.

M. Boubakar.- Un sujet à l'étude.
Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Mme Attuel-Mendes.- On parlait justement des PIA et il me semble qu'on avait envoyé quelque chose en commun. On avait tous travaillé sur un document envoyé au ministère pour justement le dégel des PIA. Est-ce qu'on a reçu des nouvelles ? Est-ce qu'on a des avancées ?

M. Boubakar.- Sur cette question en particulier, il y a effectivement eu le dégel d'un certain nombre de PIA, d'autres ont suivi. Il nous en reste trois qui sont en attente de dégel, ce sont les deux financements EUR SFRI plus HARMi qui n'a jamais commencé.

Le document que vous avez reçu était là pour répondre aux attentes du ministère. Je n'ai pas encore de réponse de la part du ministère. Néanmoins, les échos que j'en ai sont plutôt positifs.

Il n'y a rien d'officiel, mais dès lors que je recevrai le courrier, je vous le partagerai.

7. Questions diverses

Y a-t-il d'autres questions dans les questions diverses ? (*Néant*).

Merci, Sophie, pour ta présentation. C'était très instructif.

S'il n'y a pas d'autres réactions, je vous propose d'arrêter là notre séance.

Je vous donne rendez-vous le 8 février pour un Conseil d'administration extraordinaire qui sera en principe court.

À bientôt. Merci

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 45).

Lamine BOUBAKAR
Administrateur provisoire d'UBFC

